

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 059-215903923-20251014-2555_2025-CC

Direction générale adjointe ressources

Service de la commande publique *Affaire suivie par* :

Affaire suivie par : Lola Chiarappa Tel : 03 27 53 43 48

Mail: marchés.publics@ville-maubeuge.fr

Maubeuge le 14/10/2025

TRAVAUX:

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DES COLLECTIONS, ASSISTANCE AU DESAMIANTAGE ET CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSEE HENRI BOËZ

LOT N°2 : MISSIONS D'ASSISTANCE AUX OPERATIONS DE DESAMIANTAGE ET CHANTIER DES COLLECTIONS DU MUSEE

DECISION N°

2555 / 2025

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 37 du 05 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 28 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant,

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché de : Travaux de désamiantage des collections, assistance au désamiantage et chantier des collections du Musée Henri BOËZ,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 25-49369 du 30 avril 2025,

Toute correspondance est à adresser à : Monsieur le Maire Hôtel de Ville Place du Docteur Pierre-Forest BP 80269 59607 Maubeuge Cedex Tél. 02 27 53 75 75 Fax 03 27 53 75 00

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID: 059-215903923-20251014-2555 2025-CC

Considérant les propositions obtenues par le biais de la mise en concurrence avec publicité,

Considérant le rapport d'analyse des offres et la décision d'attribution,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel marché peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

<u>Article 1</u>: La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. DECAGNY, décide de conclure un marché de Travaux de désamiantage des collections, assistance au désamiantage et chantier des collections du Musée Henri BOËZ avec la société individuelle LECLERC, 14 bis rue des sablons, 60200 Compiègne.

<u>Article 2 :</u> Le coût du présent contrat est établi pour un montant global et forfaitaire de € 246.555,00 HT.

Article 3 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,

• Notifiée à la société individuelle LECLERC identifiée à l'article 1.

Le Maire de Maubeuge

Le 04/11/2025